



~ COMMUNIQUÉ *~*

Nouveau contrat de collectes 2020-2023 – Quelques changements à noter

Sayabec, 6 mai 2020. Lors de la séance de mars dernier, le conseil municipal a octroyé un nouveau mandat de collecte des matières résiduelles couvrant la période de juin 2020 à mai 2023. Suite à ce nouveau contrat, des changements sont à noter dans la fréquence des collectes pour les déchets et le territoire couvert pour les collectes de matières compostables. En effet, les déchets seront dorénavant ramassés selon la même fréquence toute l'année, soit aux trois semaines. Cette décision a été prise uniformément sur l'ensemble du territoire matapédien,

Ensuite, le conseil municipal a pris la décision d'offrir le ramassage des matières compostables à l'intérieur du périmètre urbain seulement (voir la carte plus bas pour connaître les limites de ce périmètre). Ainsi, à compter de juin 2020, les bacs bruns ne seront plus ramassés dans les rangs et routes à l'extérieur du périmètre urbain ainsi que sur la route 132 à l'extérieur des limites du village. Au cours des dernières années, les coûts pour les collectes des matières résiduelles ont augmenté de manière très significative. Cette décision a donc été prise afin de réduire au maximum les coûts du contrat de collectes et en se basant les informations recueillies par les agents de sensibilisation en gestion des matières résiduelles lors de la campagne porte-à-porte de 2017. Ces derniers mentionnaient en effet que la participation au bac brun dans les rangs était très faible en comparaison avec celle des gens en périmètre urbain. Plusieurs raisons étaient évoquées, notamment que les gens faisaient déjà le compostage à la maison (en composteur domestique ou directement au sol) ou encore que les restes de nourriture étaient donnés aux animaux (chiens, cochons, poules, etc.). Les chauffeurs des camions de collecte corroborent d'ailleurs ces faits puisqu'ils reconnaissent faire parfois plusieurs kilomètres dans un rang ou une route secondaire pour 5-6 maisons et qu'aucune ne met son bac brun au chemin.

On constate donc qu'il y a plusieurs camions qui circulent sur des centaines de kilomètres chaque année pour ne ramasser que quelques rares bacs bruns, les personnes ne participant pas à la collecte, car elles ont développé une alternative pour traiter les matières sur place. C'est donc dans le but de réduire les émissions de gaz à effet de serre et de limiter des coûts inutiles pour ce camionnage qu'il a été décidé de cesser la collecte du bac brun dans certaines zones à l'extérieur du périmètre urbain.

Finalement, prenez note que le nouveau calendrier de collectes couvrant la période de juin 2020 à mai 2021 vous sera envoyé par la poste dès qu'il sera disponible.

Un message de votre municipalité

CARTE DU PÉRIMÈTRE URBAIN

